

2025-33

SEANCE DU 03 JUIN 2025

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 3 juin, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaients présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Magalie LALA, Sévrine MONTANARO-WIECZORECK, Sylvain PENCHE, Nadège OGER, Amédée HUGANET, Bastien PLANA, Marjorie CIRODDE.**Etaients absents ou excusés, Mmes et MM. :** Guillaume CAUMON, Vanessa DE CORTE qui a donné procuration à Bastien PLANA, Serge MICHEL, Audrey GRANIOU, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 28/05/2025**Délibération n°2025-33 : Approbation de l'opération et du plan de financement de la tranche 2 de la réhabilitation de l'ancienne église désacralisée de Lapeyrière en tiers-lieu culturel polyvalent : création d'un espace d'animations extérieures ancré dans le paysage mis en valeur**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Le projet concerne les aménagements extérieurs complémentaires dans la continuité du bâtiment du futur tiers-lieu de l'église désacralisée de Lapeyrière, en particulier :

- Création d'un théâtre de verdure d'une centaine de places permettant une programmation en extérieur pendant la saison estivale ;
- Plantation d'un verger municipal composé à partir d'essences anciennes et locales, aux fruits consommables par tous ;
- Réhabilitation d'une fontaine ancienne, datant a minima du Moyen-Age, aujourd'hui en ruine (étanchéification de la cuve, restauration de la toiture 2 pans, réhabilitation en briques foraines des bassins existants) ;
- Aménagement d'un cheminement piéton traversant le nouvel ensemble paysager pour mener à la fontaine,
- Mise en place d'une signalétique sur l'histoire, le patrimoine et l'environnement de Bessens ;
- Réalisation d'un carrefour routier transformé en espace public partagé, sécurisé pour tous les usages grâce à un plateau (notamment pour les piétons amenés à traverser la route depuis l'église) ;
- Busage d'une partie du fossé du chemin des vignes autorisant un stationnement ponctuel complémentaire en cas de besoin.

Le budget prévisionnel global s'établit à ce stade à 476 658€ HT, dont 62 658€ pour les études et 414 000€ pour les travaux.

Le financement du Département est acquis en application du contrat d'équipement à hauteur de 60 000 €.

Tout ou partie des dépenses sont éligibles au soutien de l'Etat (DETR), à celui de l'Union européenne dans le cadre du programme Leader et à l'accompagnement de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne au titre du Fonds de concours.

Le concours des partenaires financiers est donc sollicité selon le plan de financement suivant :

DEPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Libellé	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Équipe de maîtrise d'œuvre et études	62 658 €	Subvention d'État	166 830.30 €	35 %
Travaux	414 000 €	Subvention du Conseil Départemental 82	60 000 €	12.59 %
		Union européenne (Leader)	80 000 €	16.78 %
		CCGSTG (fonds de concours)	23 832.90 €	5 %
		Autofinancement	145 994.80 €	30.63 %
Total des Dépenses	476 658 €	Total des Recettes	476 658 €	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 14 voix « pour » :

APPROUVE le projet de réalisation de la tranche 2 de la réhabilitation de l'église désacralisée de Lapeyrière en tiers-lieu culturel polyvalent : création d'un espace d'animations extérieures ancré dans le paysage mis en valeur ;**APPROUVE** le plan de financement susévoqué ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les financeurs et à signer tous actes et effectuer toutes démarches conséquences des présentes.

Fait à Bessens, le 03/06/2025

Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le : 06 JUIN 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 06 JUIN 2025